

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2023

Présents : Duval Pierre, Besse Daniel, Maurange Jean-Claude, Jousely Christian, Dezautez Marie-Christine, Lacroix Paulette, Montastier Gilbert, Lautier Bruno, Massias Gilles, Stuhler Nadine, Feydi Marcelle, Gayou Marie-Pierre

Excusés : Lalisou René (procuration à Mr Besse Daniel), Mondout Franck (procuration à Mr Duval Pierre)

Convocation : le 02/11/23

Secrétaire de séance : Marie-Pierre Gayou

La séance a été ouverte à 20H30.

M. le Maire débute la séance en précisant qu'il a pris une décision dans le cadre des délégations qui lui ont été faites par le Conseil Municipal. Il s'agissait d'encaisser un chèque de l'assurance suite à un bris de glace.

I – Approbation du compte-rendu du 12 Septembre 2023 à l'unanimité

Présents : 11 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Arrivée de Mme Lacroix Paulette à 20h35.

II- Souscriptions de voirie

Mr le Maire expose la demande d'administrés auprès de la commune, en l'occurrence :

Mr HUEBER Frédéric résidant au 2485 rte du Pont des Dames, pour la fourniture de passages busés (entrée de sa parcelle), et considérant qu'il accepte de participer financièrement à hauteur de 160 euros,

Mr LASSALLE Yves résidant au 207 Rte des Cèpes pour la fourniture de passages busés (entrée de sa parcelle), et considérant qu'il accepte de participer financièrement à hauteur de 160 euros,

Mr RAINASSE Patrick résidant au 643 Rte des Diligences, pour fourniture de passages busés le long de sa propriété et considérant qu'il accepte de participer financièrement à hauteur de 300 euros,

Mr BRIGOUT Daniel résidant au 733 Rte des Diligences, pour la fourniture de passages busés le long de sa propriété et considérant qu'il accepte de participer financièrement à hauteur de 600 euros,

Le Conseil Municipal accepte les différentes participations financières et charge Monsieur le Maire d'établir et signer les documents nécessaires.

Présents : 12 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

III – Redevance d'Occupation du Domaine Public Orange 2022

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunication. Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs maxima prévus par décret pour la redevance du domaine

public routier, pour 2022 soit : 42,64€ par kilomètre et par artère en souterrain, 56,85€ par kilomètre et par artère en aérien et 28,43€ par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabine notamment). Il est précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports. Le Conseil Municipal décide de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics et d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323 et charge Mr le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes (montant cette année de 3.351,47€)

Présents : 12 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

IV- Subvention Voyage Scolaire 2023-2024

Mr le Maire rappelle que les établissements d'enseignement où sont scolarisés des enfants de la commune organisent des voyages pendant l'année scolaire 2023/2024. Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention aux enfants de la commune participant à un voyage scolaire pendant l'année 2023/2024 et fixe le montant de la subvention à 30 % du voyage avec un plafond maximum de la subvention à 75 euros par enfant et par an et charge Mr le Maire d'établir et signer tous les documents nécessaires.

Présents : 12 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

V – Vote de Subventions

Mr le Maire fait part de la demande de subvention présentée par une association récemment créée sur la commune (1Raid 1 Rêve), le but étant de participer au rallye du 4L Trophy qui se déroulera au Maroc en février 2024 (l'objectif est d'apporter des fournitures scolaires et des médicaments). Le Conseil Municipal décide de verser la somme de 500 euros et charge Mr le Maire d'établir et signer tous les documents nécessaires.

Présents : 12 Votants : 14 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 3

Mr le Maire fait part de la demande d'aide financière de la SPA (qui a éprouvé des difficultés suite à une épidémie qui a entraîné des frais et qui a obligé la structure à fermer) . C'est un supplément à la cotisation accordée habituellement à la SPA, dans le cadre des mairies qui n'ont pas de fourrières. Le Conseil Municipal décide de verser la somme de 300 euros et charge Mr le Maire d'établir et signer tous les documents nécessaires.

Présents : 12 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

VI – Rapport CLECT

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 05 octobre 2023. Des documents ont été remis à cette occasion à chaque membre de la CLECT.

Une révision des charges transférées a été réalisée, notamment le coût du service urbanisme et s'agissant pour notre commune du coût des transports scolaires et du service technique commun.

Considérant le travail réalisé par la commission, le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT et prend acte du montant global des transferts (86.952,87€ pour l'année).

Présents : 12 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

VII – Augmentation et virement de crédits

Mr le Maire propose diverses décisions modificatives au budget et le Conseil Municipal prend acte des virements de crédits en fonctionnement et de crédits en investissement et de l'augmentation de crédits en fonctionnement.

Présents : 12 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

VIII – Modification des Statuts de la CCPN

Mr le Maire explique que la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais a décidé de se doter de la compétence « Défense des forêts contre les incendies et desserte forestière » et d'adhérer au syndicat mixte ouvert de Défense des forêts contre les incendies du département de la Dordogne. La CCPN a donc modifié ses statuts en ce sens lors de la réunion du Conseil Communautaire du 09/10/2023. Le Conseil Municipal accepte l'ajout de cette nouvelle compétence aux statuts de la CCPN et charge Mr le Maire d'établir et signer tous les documents nécessaires.

Présents : 12 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

IX – Présentation du rapport CCPN 2022

Mr le Maire présente, pour l'exercice 2022, le rapport d'activités de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais, adopté par le Conseil Communautaire dans sa séance du 9 Octobre 2023. Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation et charge Mr le Maire d'établir et signer tous les documents nécessaires.

Présents : 12 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

X – Présentation du rapport Eau Potable 2022

Mr le Maire présente, pour l'exercice 2022, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable, adopté par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation et charge Mr le Maire d'établir et signer tous les documents nécessaires.

Présents : 12 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

XI – Motion sur le Projet Global d'aménagement de la voie de la vallée de la Dordogne

Mr le Maire présente la motion de soutien proposée par l'Union des Maires de la Dordogne sur le nouveau projet d'aménagement global de la voie de la vallée de la Dordogne (Sarlat – Domme – St Cyprien). Le Conseil Municipal, partagé, prend acte de cette présentation et charge Mr le Maire d'établir et signer tous les documents nécessaires.

Présents : 12 Votants : 14 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 3

A ce moment de la séance, Mr le Maire évoque le décès du Maire d'Abjat sur Bandiat et une minute de silence est observée en souvenir de Jean-Pierre Villechalanne.

XII – Questions Diverses

Bâtiment 5 rue des écoles : la collectivité doit travailler obligatoirement avec un cabinet d'architectes pour ce projet. Ce dernier devra déposer un permis de construire modificatif et surtout rédiger le nouvel appel d'offres de travaux. Il sera bien entendu chargé du suivi. La commune recherche ce prestataire.

L'entreprise qui avait démarré les travaux au printemps à rembourser les sommes trop perçues.

Périgord Habitat : la phase d'avant-projet sommaire est validée, un rendez-vous en mairie devrait avoir lieu fin novembre avant le dépôt du permis de construire.

Les travaux de la route intercommunale du Moulin de Grandcoing sont terminés.

On déplore un nouveau vol de panneaux « route des Sangliers ».

Le pont de Beynac : il a été retenu dans le cadre du programme national Ponts. Selon l'analyse du bureau d'études, des travaux seraient à réaliser et ils pourraient être éligibles à des subventions.

Concernant l'étang de Beynac, la digue fuit toujours mais l'eau passe par le trop plein.

WC public : les travaux avancent lentement. Subvention du fond départemental des communes accordée (6.082€).

Eclairage public (modification des horaires) : le 1^{er} choix fait en mars 2022 s'est révélé impossible dans la pratique. En juillet 2022, 2^{ème} choix avec moins de candélabres allumés. Décembre 2022, seulement 7 candélabres devaient rester allumés mais à ce jour, il en reste 11/12 d'allumés. Par rapport aux délibérations que nous avons prises et transmises au syndicat, les horaires choisis ne sont pas appliqués. Il faut s'interroger par ailleurs sur les économies réalisées suite à ces résolutions.

L'étude par le Syndicat d'énergies est en cours pour un chauffage à bois (granulés) pour l'ensemble des bâtiments que sont la cantine, le foyer et la mairie. On nous a indiqué un coût total de 9.000€ par an alors qu'actuellement le montant est inférieur, mais les énergies utilisées vont voir leur prix augmenter.

Habitat senior CetteFamille : on attend des nouvelles concernant l'ouverture de la maison.

Le logement communal, situé au-dessus de la mairie, a été libéré fin octobre et sera donc disponible à la location. Après l'état des lieux, quelques petits travaux sont à envisager. Comme la réglementation l'exige, divers diagnostics immobiliers ont été réalisés et au niveau de la performance énergétique, il a été classé en catégorie D.

Cabinet médical : il est convenu que le kinésithérapeute payera un loyer à partir de janvier 2024.

Le marché aux cèpes, un peu tardif, a quand même eu lieu dans de bonnes conditions et a de nouveau ouvert au début de ce mois.

La commune ayant été reconnue en catastrophe naturelle, les administrés peuvent déclarer leurs sinistres auprès de leurs assurances.

Plan communal de sauvegarde : la préfecture a notifié la commune de son obligation d'établir ce document d'ici 2 ans. Elle a fourni un cahier des charges : Gilles Massias, Paulette Lacroix, Christian Joussey et Jean-Claude Maurange se sont proposés pour élaborer ce document.

Les colis de Noël arriveront fin novembre, charge à nos élus d'en faire la distribution par secteur avant Noël.

Un film a été fait sur St Saud afin de promouvoir le village publicitairement. Il sera visionné prochainement pour approbation et mis en ligne ensuite sur le site internet de la commune.

Le Bulletin Municipal est en cours d'élaboration avec Marie-Christine Dezautez, Paulette Lacroix, Jean-Claude Maurange et par notre traducteur anglais Ken Reynolds. Ils sont dans l'attente des communiqués des associations en particulier.

Trou du Philippou : un traçage doit être effectué afin de déplacer deux éléments, de façon à qu'ils soient situés sur du terrain où il existe une convention de mise à disposition.

Pas de nouvelles supplémentaires en ce qui concerne le dossier Lamoureux.

Affaire Nouhaud : cet administré a transmis une requête au Tribunal administratif (les propositions faites par courrier ou d'un rendez-vous sur place n'ont pas abouti). La commune va donc s'adresser à un avocat pour l'assister dans ce nouveau dossier.

Régularisation de la Route des Etangs : on a reçu une lettre recommandée en ce sens.

Biens sans maître : on est dans l'attente d'un rendez-vous avec la Safer, qui nous aidera à déterminer les terrains qui pourraient entrer dans cette catégorie (ex : biens dont la succession est ouverte depuis plus de 30 ans ou encore pas de propriétaire connu avec non-paiement des taxes foncières depuis plus de 3 ans)

Pharmacie : des discussions sont en cours concernant l'acquisition du bâtiment par l'EPFNA.

PLUI : un atelier de travail a eu lieu la veille à Champs Romain, M. Besse qui y a participé fait un résumé.

ZaENR (zonages d'accélération des énergies renouvelables) : en effet, des zones seraient à déterminer d'ici le 31/12/2023, une réunion avec la chargée de mission PCAET est proposée le 20 novembre.

Réunions à venir : inauguration de travaux par le Conseil Départemental au Bourdeix et à Piégut, Ste Barbe à la Coquille le 02 décembre et Téléthon le 09 décembre.

La séance est levée à 23h.